



**B. Ralph Chou, MSc, OD, FAAO**  
 Rédacteur en chef

**A**u moment où je rédige cet éditorial, le Mois de la santé visuelle 2019 est bien engagé. Le temps froid et humide de ce printemps lugubre est enfin derrière nous, et l'herbe redevient verte et luxuriante. Il n'est pas trop tôt pour rappeler à nos patients que le retour du soleil et de la chaleur est un signal pour protéger leurs yeux et leur peau du soleil avec des lunettes de soleil, un chapeau et de l'écran solaire. Les fabricants de verres optiques et de lentilles de contact ont mis au point un vaste assortiment de produits anti-UV qui répondront aux besoins de protection visuelle et solaire de nos patients. Vous devriez en voir de nombreux exemplaires au Congrès de l'ACO à Victoria en juillet.

Les articles évalués par des pairs du présent numéro traitent de trois des nombreuses maladies mettant en danger la vue que nous pouvons rencontrer dans nos pratiques, à savoir l'artérite gigantomaculaire, la chorioretinopathie séreuse centrale et le carcinome épidermoïde. Toutes exigent un diagnostic rapide et une prise en charge appropriée. Nos auteurs soulignent que, dans le cas de l'artérite gigantomaculaire et du carcinome épidermoïde, les optométristes doivent tenir compte non seulement de ce qui arrive aux yeux des patients, mais aussi de possibles effets systémiques. La participation d'autres fournisseurs de soins de santé est un autre aspect important de la gestion de cas, surtout lorsqu'un retard dans les soins peut changer la vie du patient, voire mettre sa vie en danger.

En raison des mesures d'austérité annoncées, entraînant des compressions à presque tous les niveaux de services gouvernementaux, notamment des soins de santé, la prestation de soins en temps opportun représente un défi de taille. Les nouvelles selon lesquelles le gouvernement de l'Ontario envisage d'élargir le champ d'exercice de l'optométrie pourraient éventuellement atténuer certains des obstacles, si cette annonce se concrétise, mais cela ne règle pas les problèmes immédiats d'accessibilité dans l'ensemble du pays. De plus, la mise en œuvre d'un tel changement aura des répercussions sur les praticiens qui devront adapter leurs compétences, ainsi que sur les étudiants qui verront l'augmentation du nombre d'exigences de leur programme d'études et des connaissances requises, déjà très nombreuses. Quelles pertes envisager dans ce contexte? En quoi ces changements influenceront-ils sur la façon dont l'optométrie est pratiquée? Quels moyens permettront aux praticiens d'être rémunérés adéquatement pour la prestation de ces nouveaux services?

L'optométrie canadienne a connu une évolution considérable depuis que j'ai obtenu mon permis d'exercice, il y a 40 ans. Les progrès technologiques, l'extension des compétences cliniques et les modifications de la réglementation qui en découlent entraîneront d'autres changements de la profession. Pour les dirigeants actuels et futurs, le défi consistera à veiller à ce que le système de santé puisse se les permettre. ●